

Journée européenne pour mettre fin aux abus sexuels contre les enfants: les enfants migrants en situation irrégulière sont parmi les plus vulnérables, selon la Commission antiracisme du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 14.11.2016 - Le 18 novembre marquera la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a récemment adopté sa Recommandation de politique générale (RPG) n° 16 sur la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination. Cet instrument met un fort accent sur la protection des enfants en situation d'immigration irrégulière. Les enfants sont généralement reconnus comme un groupe vulnérable; les enfants migrants sont particulièrement vulnérables et les enfants migrants en situation irrégulière sont parmi les plus vulnérables de tous, d'autant plus qu'ils sont souvent non accompagnés.

La RPG rappelle l'obligation des Etats de respecter les droits et les intérêts supérieurs des enfants, indépendamment de leur statut migratoire. Plus précisément, elle appelle les Etats membres à respecter le droit à la vie familiale: veiller à ce que les enfants restent avec leur famille réduit leur exposition à ceux qui leur sont inconnus et aux risques d'exploitation et aux abus sexuels. La RPG recommande l'accès aux soins pédiatriques pour tous les enfants migrants en situation irrégulière; de tels soins de santé sont essentiels afin de détecter les abus sexuels et d'empêcher une plus grande exploitation. L'accès au logement a aussi des implications majeures pour la sécurité des enfants et la RPG appelle les États à assurer un logement décent à des enfants migrants en situation irrégulière ainsi qu'à leur famille.

L'ECRI soutient vigoureusement les objectifs de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Sa GPR n° 16 – un nouvel outil important pour prévenir les situations propices à l'abus sexuel des enfants migrants en situation irrégulière - peut aider à atteindre ces objectifs.

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination fondée sur des motifs tels que la « race », les origines ethniques/nationales, la couleur, la nationalité, la religion et la langue (discrimination raciale) ; elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux Etats membres.

Pour plus d'informations : www.coe.int/ecri